



# Un fonds européen pour accompagner la décarbonation de votre entreprise



**L'Europe investit pour réduire les émissions carbone dans les territoires et les secteurs les plus impactés.**

**Bénéficiez d'une aide financière pour engager votre entreprise dans la transition écologique, en formant vos salariés.**

Le **Fonds de Transition Juste (FTJ)** est un fonds européen visant à accompagner la transition énergétique et industrielle des territoires concernés par de fortes émissions de CO<sub>2</sub>, afin d'atteindre l'objectif européen de neutralité carbone en 2050.

Les territoires ciblés concentrent près de 70 % des émissions de CO<sub>2</sub> industrielles et énergétiques et 18 % de l'emploi industriel.

**Vous avez des projets de formation en relation avec la décarbonation de votre entreprise ?**

**Faites une demande de financement dans le cadre du « Fonds de Transition Juste ».**



## Une réponse pour certaines régions et certains secteurs d'activité.

### RÉGIONS

Le FTJ vise les salariés résidant dans les zones d'emploi des régions suivantes :

**Auvergne-Rhône-Alpes, PACA, Normandie, Pays de la Loire, Grand Est, Hauts-de-France.**

### ENTREPRISES

Celles relevant des codes d'activité suivants :

**19 : Cokéfaction et raffinage**

**20 : Industrie chimique**

**23 : Autres produits minéraux non métalliques**

**24 : Métallurgie**

**35 : Production d'énergie**

(uniquement les centrales à charbon)

Les fournisseurs et les sous-traitants des entreprises impactées, dans les mêmes zones d'emploi, sont également concernés.

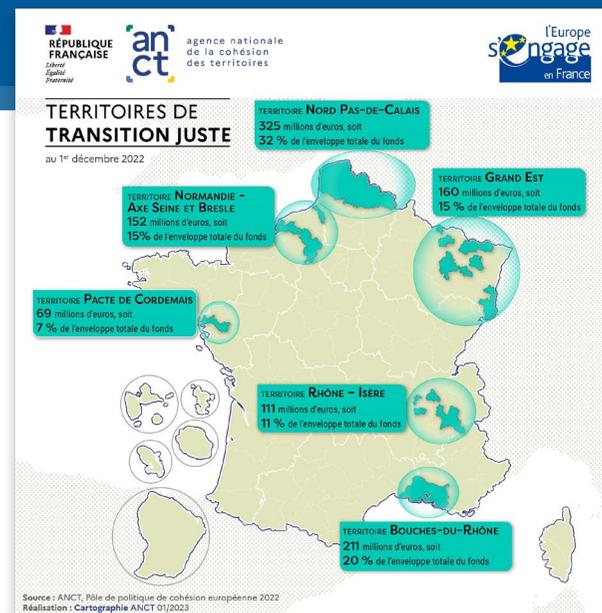
### ACTIONS DE FORMATION

**Toutes les formations sont éligibles au FTJ** (l'entreprise devra faire le lien entre la formation et la décarbonation).

**Seules exceptions : les formations relevant de l'obligation générale de sécurité et les formations internes.**

Ce lien doit figurer dans la convention d'adhésion à remplir par l'entreprise.

Le Fonds de Transition Juste finance les formations de vos salariés à hauteur de **50 à 70% des coûts pédagogiques** (y compris les frais de certification et évaluation).



### RÈGLES DE GESTION

Les demandes de prise en charge devront être adressées par l'entreprise **avant le démarrage de la formation.**

### Vous êtes intéressé ?



Contactez  
votre conseiller

